

**DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION**

Document communiqué en application des articles L112-2, L521-1 et L512-2 du Code des assurances.

**LE CABINET**

COLONNES ASSURANCES

Société à responsabilité limitée (SARL) au capital de 2.000€

Immatriculée au RCS de Bayonne sous le numéro 882 680 705

Enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro 2000 31 45

OEV - 28/30 chemin de sablace 64100 Bayonne

Code NAF : 6622 Z

Assurée auprès de la compagnie AIG EUROPE SA en responsabilité civile professionnelle et garantie financière pour un montant de 115.000 € sous le numéro RD01263627Y conformément aux articles L.512-6, R.512-14 et A.512-4 du Code des assurances.

**STATUT LEGAUX**

La société COLONNES ASSURANCES, représentée par son gérant Dimitri BIANCHI, est immatriculée à l'Organisme pour le Registre unique des Intermédiaires en Assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 20003145 (numéro vérifiable sur le site de l'ORIAS => [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) au titre des activités réglementées suivantes :

- intermédiaire en assurances (IAS) – Courtier en assurance (COA) exerçant en application selon les articles L. 511-1 et R.511- 1 du code des assurances et à ce titre n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances,
- l'activité IAS est réglementée par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR) sise 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)).

**PARTENAIRES**

La société COLONNES ASSURANCES pour répondre aux besoins de ses clients travaille avec plusieurs partenaires différents dont voici la liste ci-dessous :

- Assureurs :

NOM	TYPE D'ACCORD	REMUNERATION
ABEILLE ASSURANCES	Convention de partenariat	Commissions
AIG	Convention de partenariat	Commissions
ALBINGIA	Convention de partenariat	Commissions
ALLIANZ	Convention de partenariat	Commissions
APICIL	Convention de partenariat	Commissions
AREAS	Convention de co-courtage	Commissions
AXA XL	Convention de partenariat	Commissions
AXERIA-IARD	Convention de partenariat	Commissions

COLONNES ASSURANCES - SARL au capital social de 2000 € dont le siège social est situé OEV 28/30 chemin de sablace 64100 Bayonne et inscrite au RCS de BAYONNE sous le numéro 882680705, agit en tant qu'intermédiaire d'assurances, enregistré auprès de l'ORIAS sous le numéro 20003145.



GROUPE CAM	Convention de partenariat	Commissions
CFDP	Convention de partenariat	Commissions
CNP ASSURANCES	Convention de partenariat	Commissions
ERGO FRANCE	Convention de partenariat	Commissions
GAN EUROCOURTAGE	Convention de partenariat	Commissions
GROUPAMA D'OC	Convention de partenariat	Commissions
GROUPAMA PJ	Convention de partenariat	Commissions
HELVETIA	Convention de partenariat	Commissions
MALAKOFF MEDERIC	Convention de partenariat	Commissions
METLIFE	Convention de partenariat	Commissions
MILA Assurances	Convention de partenariat	Commissions
MUTUELLE Mieux-Etre	Convention de partenariat	Commissions
STOIK	Convention de partenariat	Commissions
SWISS LIFE	Convention de partenariat	Commissions

➤ Courtiers grossistes :

<b>NOM</b>	<b>TYPE D'ACCORD</b>	<b>REMUNERATION</b>
ACPS	Convention de partenariat	Commissions
ADD VALUE	Convention de co-courtage	Commissions
ALEADE +SIMPLE	Convention de partenariat	Commissions
ALPTIS	Convention de partenariat	Commissions
APIVIA	Convention de partenariat	Commissions
APRIL	Convention de partenariat	Commissions
AVANTAGE FRANCHISE	Convention de partenariat	Commissions
AXRE	Convention de partenariat	Commissions
CARMINE	Convention de partenariat	Commissions
CEGEMA	Convention de partenariat	Commissions
CF DISTRIBUTION	Convention de partenariat	Commissions
DATTAK	Convention de partenariat	Commissions
ENTORIA ASSURANCES	Convention de partenariat	Commissions
ERASSUR	Convention de partenariat	Commissions
NETVOX	Convention de partenariat	Commissions
IZEHO	Convention de partenariat	Commissions
LEADER SOUSCRIPTION	Convention de partenariat	Commissions
MODULASSUR	Convention de partenariat	Commissions
MONTMIRAIL	Convention de partenariat	Commissions
NETVOX	Convention de partenariat	Commissions
NOVELIA	Convention de partenariat	Commissions
PROGEAS	Convention de partenariat	Commissions
REPAM	Convention de partenariat	Commissions
SATEC	Convention de partenariat	Commissions
SOLLY AZAR	Convention de partenariat	Commissions
SPVIE	Convention de partenariat	Commissions
TETRIS	Convention de partenariat	Commissions
UBI	Convention de partenariat	Commissions
ZEPHIR	Convention de partenariat	Commissions

Cette liste est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution des partenariats du cabinet.

Le cabinet Colongnes Assurances ne détient aucune participation directe ou indirecte dans le capital social d'un établissement promoteur de produits et services d'assurances. Également aucun établissement



promoteur de produits d'assurances ne détient de participation directe ou indirecte dans le capital social de Colongnes Assurances.

## **MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU CABINET**

Le client est informé que le cabinet COLONGNES ASSURANCES, en complément des commissions versée par les partenaires, applique divers frais pour la mise en place et la gestion du (des) contrat(s) selon la grille suivante :

Frais de recherche et mise en place du contrat	À partir de 90 €
Frais d'avenant	À partir de 25 €
Frais d'avenant administratif*	10 €
Frais de renouvellement*	20 €
Demande de duplicata*	15 € / par duplicata
Traitement manuel d'un paiement par chèque	10 €
Remise en vigueur d'un contrat suspendu ou résilié	50 €
Audit – rapport de visite de risque – intervention non liée directement à un contrat d'assurance*	150 € / heure
Saisine du bureau central de tarification (BCT)*	900 €

Explications des frais avec une \* :

- Les frais d'avenant administratif sont appliqués lorsque le changement ne modifie pas la nature du risque (changement de RIB, adresse postale, ...)
- Les frais de renouvellement sont appliqués à chaque renouvellement de la police puisque cela génère l'envoi de l'attestation ainsi que des échéanciers de l'année à venir.
- Les frais de demande de duplicata sont appliqués uniquement lorsque le cabinet a préalablement envoyé l'original de ses documents que le client doit conserver toute la durée du contrat.
- Les frais pour audit – rapport de visite de risque – intervention non liée à une police d'assurance (ou pour les visites de risques si la conclusion du contrat n'aboutit pas, le cabinet se réserve le droit de facturer le client pour le temps passé et le déplacement) sont facturés à l'heure puisque le travail est variable en fonction du dossier ou de la demande.
- Les frais de saisine du BCT sont en complément des frais de mise en place de la police trouvée

Cette grille tarifaire est susceptible d'évoluer chaque année.

## **CONTACTER LE CABINET COLONGNES ASSURANCES**

Le cabinet est joignable par les moyens suivants :

- courrier : OEV-28/30 Chemin de Sabalce 64100 Bayonne,
- courriel : [contact@colongnes-assurances.com](mailto:contact@colongnes-assurances.com),
- téléphone : 05 35 65 52 40

Le client bénéficie d'une ligne directe avec le service en charge de son dossier.

COLONGNES ASSURANCES - SARL au capital social de 2000 € dont le siège social est situé OEV 28/30 chemin de sabalce 64100 Bayonne et inscrite au RCS de BAYONNE sous le numéro 882680705, agit en tant qu'intermédiaire d'assurances, enregistré auprès de l'ORIAS sous le numéro 20003145.



## **TRAITEMENT DES RECLAMATIONS**

Selon la recommandation de l'ACPR 2016-R-02 du 14 novembre 2016.

### Modalités pour saisir l'entreprise :

Pour toute réclamation, le service du cabinet COLONNES ASSURANCES peut être contacté selon les modalités suivantes :

- courrier :
  - COLONNES ASSURANCES
  - Service réclamation
  - OEV – 28/30 Chemin de Sabalce 64100 Bayonne,
- courriel : [contact@colannes-assurances.com](mailto:contact@colannes-assurances.com).

### Modalités de traitement des réclamations :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réclamation pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ,
- deux mois maximum entre la date de réception des éléments de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées,
- le traitement d'une réclamation est sans frais.

### Modalités de saisine d'un médiateur compétent :

- la médiation de l'Assurance :
  - Par courrier : TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09,
  - Par internet : [www.mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur](http://www.mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur).
- l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) :
  - Par courrier : 4 place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09,
  - Par internet : [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr).

## **MOYENS DE COMMUNICATION**

Le cabinet COLONNES ASSURANCES pourra utiliser différents modes de communication avec son client :

- téléphone,
- courriel,
- courrier,
- en présentiel chez le client,
- visioconférence,
- au bureau de COLONNES ASSURANCES,
- tout autre moyen qui sera convenu avec le client.



## **POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

En France, les données personnelles sont protégées par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, la loi n°2004-801 du 6 août 2004, l'article 226-13 du Code pénal, la Directive Européenne du 24 octobre 1995 ainsi que par le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère et à la libre circulation de ces données (RGPD) en date du 27 avril 2016. De par sa qualité de courtier en assurance, le Cabinet COLONNES ASSURANCES effectue des traitements de donnée à caractère personnel.

Le traitement de données personnelles est défini par l'article 4.2 du RGPD comme étant :

*“ toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction;”*

Conformément à cette définition, le Cabinet COLONNES ASSURANCES procède au traitement des données personnelles de ses prospects et clients dans le cadre des activités suivantes :

- prospection commerciale et mise en relation,
- formalisation du devoir de conseil,
- gestion de la clientèle et des contrats,
- gestion des réclamations,
- lutte contre la fraude à l'assurance,
- lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Ces données sont collectées et traitées de manière loyale et licite pour des finalités déterminées, explicites et légitimes. Seules les données qui sont utiles au cabinet COLONNES ASSURANCES sont collectées.

La présente politique de traitement des données personnelles informe le client de la manière dont le cabinet COLONNES ASSURANCES recueille et traite par la suite les données personnelles des clients.

Cette politique de traitement des données est susceptible d'être modifiée ou complétée à tout moment par le cabinet COLONNES ASSURANCES, notamment en vue de se conformer à l'évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle ou technologique. Dans un tel cas, la date de mise à jour sera clairement identifiée en tête de la présente politique.



<b>TRAITEMENT</b>	<b>FINALITÉS</b>	<b>DONNÉES COLLECTÉES</b>	<b>DURÉES DE CONSERVATION ET ARCHIVAGE</b>
<b>Prospection commerciale et mise en relation</b>	Recherche de prospects, prise de contact, entretien et promotion de l'activité de COLONGNES ASSURANCES, connaissance des différents produits proposés par les compagnies d'assurances partenaires	Données relatives à l'identification, aux coordonnées et à la vie professionnelle des prospects ; données afférentes aux interactions entre la personne et le Cabinet, données de connexion et de traçabilité issues des connexions sur le site internet ou réseaux sociaux du Cabinet	<p>Les données du prospect sont conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant du prospect.</p> <p>Les données issues des cookies sont conservées pour une durée de 13 mois. À l'issue de ce délai, le consentement des visiteurs est redemandé et une nouvelle conservation aura lieu dans les mêmes modalités.</p>
<b>Formalisation du devoir de conseil</b>	Recueil des besoins et exigences de la personne durant la phase précontractuelle, établissement d'un descriptif des risques, définition des garanties nécessaires, présentation et préconisation de plusieurs projets, accompagnement du client durant toute la durée du contrat	Données relatives à l'identification, aux coordonnées et à la vie professionnelle des personnes concernées, données bancaires, données relatives à l'appréciation du risque et à la gestion du contrat dans le cadre d'une formalisation en cours d'exécution du contrat	<p>Concernant la formalisation du devoir de conseil pendant la phase précontractuelle :</p> <p>les données sont conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter du dernier contact avec le client potentiel.</p> <p>Concernant la formalisation du devoir de conseil pendant la phase contractuelle :</p> <p>les données sont conservées pendant la durée du contrat.</p>



			<p>Au terme de la relation contractuelle:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les données issues des documents contractuels sont conservées 5 ans en archivage intermédiaire à des fins probatoires (le délai peut être prolongé en cas de sinistre en cours)</li><li>- les données comptables et pièces justificatives sont conservées pour une durée de 10 ans en archivage intermédiaire</li><li>- les données bancaires ne sont pas conservées</li></ul>
<b>Gestion de la clientèle et des contrats</b>	Utilisation d'un CRM spécifique à l'activité de courtage, répondre aux besoins et questions des clients, envoi des documents nécessaires à l'exécution du contrat, fourniture d'avenants, prises de contact régulières avec les clients et fournisseurs	Données relatives à l'identification, aux coordonnées et à la vie professionnelle des personnes concernées, données bancaires, données relatives à l'appréciation du risque et à la gestion du contrat	<p>Les données sont conservées pendant la durée de l'exécution du contrat.</p> <p>Au terme de la relation contractuelle:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les données issues des documents contractuels sont conservées 5 ans en archivage intermédiaire à des fins probatoires (le délai peut être prolongé en cas de sinistre en cours)</li><li>- les données comptables et pièces justificatives sont conservées pour une durée de 10 ans en archivage intermédiaire</li></ul>



			<ul style="list-style-type: none"><li>- les données bancaires ne sont pas conservées</li><li>- les données de carte bancaire ne sont jamais conservées</li></ul>
<b>Gestion des réclamations</b>	Instruction de la demande des réclamations, orientation du client dans ses démarches, proposer au client un recours auprès d'un médiateur compétent	Données relatives à l'identification, aux coordonnées et à la vie professionnelle des personnes concernées, données bancaires, données relatives à l'appréciation du risque et à la gestion du contrat, données supplémentaires relatives aux réclamations	<p>Les données sont conservées pendant la durée de l'exécution du contrat.</p> <p>Au terme de la relation contractuelle:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les données issues des documents contractuels sont conservées 5 ans en archivage intermédiaire à des fins probatoires (le délai peut être prolongé en cas de sinistre en cours)</li><li>- les données comptables et pièces justificatives sont conservées pour une durée de 10 ans en archivage intermédiaire</li><li>- les données bancaires ne sont pas conservées</li></ul>
<b>Lutte contre la fraude à l'assurance</b>	Vérifications des informations délivrées par le client (passation et gestion du contrat), mise en œuvre des différentes procédures à accomplir en cas de fraude, détection des risques, gestion des alertes de fraude, établir une liste des fraudeurs présumés, applications des	Données relatives à l'identification, aux coordonnées et à la vie professionnelle des personnes concernées, données bancaires, données relatives à l'appréciation du risque, données relatives à la passation et gestion du contrat, données relatives aux anomalies,	<p>Concernant les alertes non pertinentes ou non qualifiées :</p> <p>les données sont conservées pour une durée de 6 mois à compter de l'émission de l'alerte.</p>





	dispositions législatives, réglementaires, administratives et contractuelles prévues en cas de fraude	signalements et instruction du dossier de suspicion de fraude	Concernant les alertes pertinentes :  les données sont conservées pour une durée de 5 ans à compter de la clôture du dossier. Si une procédure judiciaire est engagée, les données seront conservées durant la procédure et pourront être archivées selon les durées de prescription légales.  Les données utilisées pour établir la liste des fraudeurs présumés sont conservées pendant 5 ans à compter de la date d'inscription sur cette liste.
<b>Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme</b>	Détection et analyse des transactions/ opérations suspectes, accomplissement des obligations de vigilance, mise en place d'un dispositif interne de lutte, déclenchement d'alertes et déclarations de soupçon, surveillance adaptée des opérations réalisées par le client lorsqu'elles sont susceptibles de provenir d'une infraction, identification des PPE, identification des fonds devant faire l'objet d'une mesure de gel, application du dispositif légal relatif au gel des avoirs	Données relatives à l'identification, aux coordonnées et à la vie professionnelle des personnes concernées, données bancaires, données relatives à l'appréciation du risque, données relatives à la passation et gestion du contrat, données relatives aux anomalies et signalements, données relatives aux déclarations de soupçons	Ces données sont conservées en archivage intermédiaire pendant 5 ans à compter de la clôture du compte ou de la cessation de la relation.



Les données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Cabinet). Concernant les proches des clients, le cabinet Colannes Assurances leur demande de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Personnes ayant accès aux données personnelles :

Les données personnelles sont destinées au cabinet COLANNES ASSURANCES et son personnel, aux compagnies d'assurances, prestataires intermédiaires, sous-traitants, toujours dans le but exclusif de traiter vos opérations dans la cadre de l'intermédiation en assurances.

Procédures mises en œuvre pour protéger vos données :

Les informations contenues sur ce document d'entrée en relation ainsi que sur l'ensemble des documents réglementaires et contractuels transmis (questionnaire client, mandats, formulaires des compagnies d'assurances et des prestataires intermédiaires, des sous-traitant) sont enregistrés dans un espace informatisé sécurisé (mot de passe, cryptage, système anti-virus).

Droits relatifs aux données personnelles :

Conformément à la loi informatique et libertés, le client peut exercer son droit d'accès, de rectification, de limitation, suppression, d'opposition aux données en contactant Mr Dimitri BIANCHI, responsable du traitement des données personnelles par :

- courrier : COLANNES ASSURANCES – OEV 28/30 chemin de sabalce 64100 Bayonne,
- courriel : [contact@colannes-assurances.com](mailto:contact@colannes-assurances.com).

Le client peut demander la portabilité de ses données personnelles fournies par ses soins et traitées sur la base de son consentement ou l'exécution d'un contrat.

Le client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Liberté (CNIL) sur le site : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)



**DATE ET SIGNATURE**

CLIENT	COLONNES ASSURANCES
<p>Je soussigné.e,</p> <p>reconnais avoir reçu et lu le document d'entrée en relation du cabinet COLONNES ASSURANCES.</p> <p>Fait à BAYONNE Date : 26/12/2022 En double exemplaire dont un m'a été remis.</p> <p>Signature :</p>	<p>Le courtier,</p> <p>M. Dimitri BIANCHI</p> <p>Fait à BAYONNE Date : 26/12/2022</p> <p>Signature :</p>